

Délégation Syndicale SMD/Léro

Nº 0043/DUSTG/2016

A

Monsieur le Directeur Général de la SMD

**Objet** : Préavis de grève

Monsieur,

Nous venons par la présente, auprès de vous, déposer un préavis de grève à partir du 01 juillet 2016 relatif aux points suivants :

- 1- Santé ;
- 2- Rétrogradation ;
- 3- Respect des clauses des protocoles d'accord du 15/12/2015 et du 18/02/2016 ;
- 4- Respect du protocole d'accord instituant le départ négocié à la SMD ;
- 5- Blocage du dialogue entre la Direction Générale et le Syndicat.

En effet, Monsieur le Directeur, le blocage du dialogue afin de discuter des points ci-hauts énumérés est de nature à mettre en danger l'avenir de notre compagnie. La résiliation unilatérale des protocoles d'accord ainsi que la violation de certaines dispositions du Code de Travail et de la Convention des Mines et Carrières sont des pratiques à menacer la paix et la quiétude sociale au sein de notre entreprise.

L'épanouissement de la SMD étant la préoccupation de la Délégation Syndicale, la satisfaction totale de ces points sera salutaire pour toutes les parties.

Vous en souhaitant bonne réception, nous comptons, Monsieur le Directeur, sur votre diligence habituelle pour un climat de paix sociale.

Pour la Délégation Syndicale,

Cde Mory Diawara

Cde Mory Traore

1<sup>er</sup> Suppléant

3<sup>ème</sup> Titulaire

Ampliations :

- 1- Inspection Générale du travail
- 2- Inspection Régionale du travail de Kankan
- 3- Inspecteur chef de bureau du contrôle préfectoral de travail de Siguiri
- 4- Centrale Syndicale USTG